

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 849 Société : 97232

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHELLIQ ABDALLAH

Date de naissance : 01 - 10 - 1950

Adresse : R.S. NADIR Apt. 13 EL OUIAM EL DULFA

CASABLANCA

Tél. : 06 61 33 8891 Total des frais engagés : 1379,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur BOUHAFED Faycal
Cardiologue
24, Bd Rachidi - Casablanca
Tél. : 05 22 26 55 11*

Date de consultation : 13/12/2021

Nom et prénom du malade : CHELLIQ ABDALLAH Age : 71

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.I.M

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

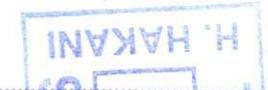
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20/12/2021

Signature de l'adhérent(e) : Lay



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
12/02/2023	Acte de vente	1 x 200,00	200,-

achet et signature du Médecin
testant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
صيدلية حي الوئام PHARMACIE HAY EL WIAM 252 BD QUAI SEBOUT DULFA CASABLANCA Tel : 05 22 91 17 37 INPE - 007 30265	28/12/2021	1079,55

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

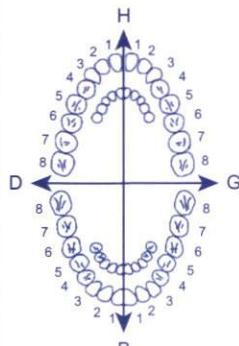
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraire
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

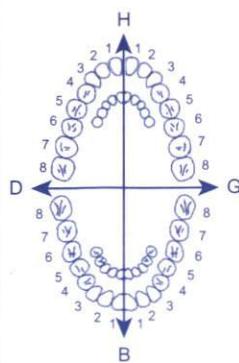
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

CŒFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BOUGHALEB Fayçal
CARDIOLOGUE

Spécialiste des maladies du Cœur
 des Vaisseaux et d'Hypertension Artérielle
 Exploration Cardiovasculaire

Sur Rendez-vous

الدكتور فيصل بوغالي

طبيب أمراض القلب
 متخصص في أمراض القلب
 الشرايين و إرتفاع الضغط الدموي
بالموعد

Casablanca, le

18/12/2021

الدار البيضاوي

M. Chakraborty Abdellah

Coapro rel300/45

177,00 x 4 1 Cpt

Avlocardyl 40mg

41,60 x 2 112 Cpt x 2 +

51,10 x 3 Amarel 1mg
 1 sep 1)

45,00 x 3 Zopndex

112 Cpt x 2

1079,00 C

صيدلية حي الونام
 PHARMACIE HAY EL WIAM
 252 BD OUED SEBOU OULFA
 CASABLANCA Tél: 05 22 91 17 3
 INDE - 002 22 02 19

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1

Ain sebaâ Casablanca

Co-approvel 300mg/25mg

b28cp

P.P.V : 177,00 DH

177,00 DH

entis Maroc

Rabat -R.P.1

asablanca

300mg/25mg

b28cp

P.P.V : 177,00 DH

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1

Ain sebaâ Casablanca

Co-approvel 300mg/25mg

b28cp

P.P.V : 177,00 DH

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1

Ain sebaâ Casablanca

Co-approvel 300mg/25mg

b28cp

P.P.V : 177,00 DH

177,00 DH

001 081554

6 118001 081554

AVLOCARDYL 40MG
 CP SEC B50

P.P.V : 41DH80

PER : 06/06/2024

LOT : 21E009

6 118000 010227

AVLOCARDYL 40MG
 CP SEC B50

P.P.V : 41DH80

PER : 05/05/2024

LOT : 21E007V

6 118000 010227

AMAREL 1MG

CP B30

P.P.V : 51DH10

0

AMAREL 1MG

CP B30

ECG

Dr BOUGHALEB Faycal

Suggestion :

NOM:abndellah chelliq
ID :
Genre :Homme
Age :71
DDN :01-01-1950
Date Test :18-12-2021 1

Case #:
Investigation #:

HR: 199
Total Batts 15, Batts Normaux 15,***

Médecin Référent: Dr BOUGHALEB Faycal

Signature Médecin:



Filtre Principal:On Filtre ADS:On

Build: 20150414

Imprimé: 18-12-2021 12:42:31

Page 1